



OBJECTIF : Le stage d'observation permet d'aider l'élève et sa famille à faire un choix dans son orientation. Après avoir rempli la fiche, l'école vous fera une proposition de date.

LYCÉE D'ACCUEIL : Ecole du Breuil, route de la ferme, (bois de Vincennes) , 75012
Paris RER : Joinville le pont (10 minutes de marche) , BUS : 77 / 201 /112

Responsable formation initiale : M Hocine DIAF tel : 01 53 66 12 80 hocine.diaf@paris.fr

Nom de l'établissement d'origine :	<input type="text"/>		
Téléphone :	<input type="text"/>		
Contact :	<input type="text"/>	Fonction :	<input type="text"/>
Nom du Professeur principal :	<input type="text"/>		

ELEVE STAGIAIRE

NOM : **Prénom** :

Né(e) le : / / **CLASSE ACTUELLE** :

Adresse : **CP** : **Ville** :

Téléphone portable : **Mail** :

SECTEUR D'ACCUEIL SOUHAITE :

- BAC professionnel aménagements Paysagers
- CAPA Jardinier paysagiste
- BPA "aménagements paysagers" (par apprentissage)

Pointure de chaussure:

Cette partie sera remplie par l'École Du Breuil après réception de ce formulaire envoyé par mail et il vous sera retourné pour signatures

DATE DU STAGE :

le : / / **HORAIRES DU STAGE** : de h à h

encadré par :

Fiche à rapporter par l'élève le jour du mini-stage, signée par l'établissement et par les parents.

Pour l'établissement d'origine :	Pour l'école Du Breuil:	Pour les responsables légaux :
Date : / /	Date : / /	Date : / /
Cachet et signature :	Cachet et signature :	Signature :



ARTICLES DE LA CONVENTION

Art 1 : Objet

Le mini stage est une séquence d'observation permettant d'aider le jeune et sa famille à faire des choix d'orientation adaptés. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire de collégien durant le stage.

Art 2 : Organisation

L'élève stagiaire est accueilli à l'école, où il est intégré dans une classe ou un groupe afin d'observer une séance dans les ateliers professionnels.

Art 3 : Engagement de l'élève

L'élève doit :

- Se présenter à la date et à l'heure convenue sur la présente convention ; aucun retardataire ne sera accepté.
- Se munir de la présente convention.
- Respecter les règles de fonctionnement et de sécurité de l'établissement, le règlement intérieur.
- Suivre activement les activités proposées.
- **Être dans une tenue conforme aux exigences de la formation** : si possible chaussures de sécurité (prêt possible), pantalon de travail, vêtements souples, vêtement de pluie si nécessaire (travail en extérieur) ...

Art 4 : Engagement des responsables légaux de l'élève

Le mini stage est soumis à l'accord écrit des responsables légaux. Ceux-ci s'engagent à :

- Assurer le déplacement de l'élève à l'école le jour du mini-stage.
- Venir chercher l'élève, à tout moment, si besoin était.
- Assurer pleinement la responsabilité civile en cas de dégradation de biens, de locaux, ou d'atteinte à autrui dont leur enfant se serait rendu responsable.
- Informer l'école en cas de désistement de leur enfant.

Art 5 : Engagement de l'école

Pendant son séjour dans l'école, l'élève est sous l'entière autorité du chef d'établissement du lycée. Il devra se conformer aux instructions et aux consignes données. Le lycée s'engage à :

- Informer l'élève sur les formations dispensées au lycée, les conditions de recrutement, répondre aux questions liées à l'orientation.
- Prévenir au plus vite l'établissement d'origine en cas d'annulation du mini stage (impossibilité matérielle d'accueillir le jeune dans de bonnes conditions...)
- Prévenir l'établissement d'accueil en cas d'absence du stagiaire.

Art 6 : Engagement de l'établissement d'origine :

L'établissement d'origine s'engage à :

- Maintenir la couverture de responsabilité civile (cette convention s'inscrivant dans le cadre normal de la scolarité)
- Aider l'élève dans sa préparation du mini stage et son exploitation à son retour.
- Informer le lycée de tout désistement de collégien.

Pour la restauration du midi prévoir un repas froid (accès à une micro-onde possible)